

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS



Réunion du Comité Syndical
du Lundi 27 Mars 2023

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)
		Titulaires	Suppléants	
1116	21	10 + 2 pouvoirs	0	7

Projet SALICA : culture de SALicornes dans les claires de la CABANOR

Le Comité syndical du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni **Lundi 27 Mars 2023** à 14 heures 30 à SAINT-LO, à la Maison du Département (salle Amiral Tourville) sur convocation du 20 mars 2023.

Monsieur Alain NAVARRET, Président du SMEL, préside la séance.

Secrétaire de séance : M. Yvan TAILLEBOIS.

PRESENTS

Délégués du conseil départemental de la Manche titulaires :

Monsieur Alain NAVARRET, conseiller départemental, Président du SMEL

Mme Isabelle BOUYER-MAUPAS, conseillère départementale canton Agon-Coutainville, 1^{ère} vice-présidente

M. Hervé AGNES, conseiller départemental canton de Quettreville-Sur-Sienne

Mme Hedwige COLLETTE, conseillère départementale canton Créances

M. Daniel DENIS, conseiller départemental canton Val de Saire

M. Benoît FIDELIN, conseiller départemental canton Les Pieux

M. Yvan TAILLEBOIS, conseiller départemental canton de Granville

Délégués des EPCI titulaires

M. David LEGOUET, Communauté d'agglomération du Cotentin, 2^{ème} Vice-Président

Mme Ghyslène LEBARBENCHON, Communauté de communes de la Baie du Cotentin

M. Jean-René LECHATREUX, Communauté d'agglomération du Cotentin

M. Jean-Marie POULAIN, Communauté de communes Côte Ouest-Centre Manche (en visio)

EXCUSES

Délégués du conseil départemental de la Manche et du Calvados, titulaires :

M. Jacques COQUELIN, conseiller départemental canton Valognes

M. Thierry LETOUZE, conseiller départemental canton Cherbourg-en-Cotentin2

M. Cédric NOUVELOT, conseiller départemental canton de Courseulles-Sur-Mer

Délégués des EPCI, titulaires :

M. Yves ASSELINE, Communauté d'agglomération le Cotentin

M. Alain BACHELIER, Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie

M. Jacky BIDOT, Communauté de communes Coutances Mer et Bocage

Mme Claude BOSQUET, Communauté de communes Coutances Mer et Bocage

M. Daniel LECUREUIL, Communauté de communes Granville Terre et Mer

M. Didier LEGUENEL, Communauté de communes Granville Terre et Mer (pouvoir à M. Alain NAVARRET)

Mme Manuela MAHIER, Communauté d'agglomération du Cotentin (pouvoir à M. Daniel DENIS)

Projet SALICA : culture de SALicornes dans les claires de la CABANOR

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport de séance du 27 mars 2023 explicité aux membres présents ;

Considérant les objectifs du projet SALICA visant à consolider les bases techniques d'une pratique culturale de salicornes en claires et à fournir des éléments socio-économiques à destination des conchyliculteurs de la coopérative de la CABANOR :

- 1) Production des graines et préparation des claires
- 2) Suivi des cultures
- 3) Etude socio-économique et réglementaire

Considérant la durée programmée sur deux années pour le conduire sur deux saisons de culture afin de prendre en compte les variations climatiques ;

Considérant les partenaires pressentis : le SMEL chef de file, les partenaires professionnels : le comité régional de conchyliculture Normandie-Mer du Nord et la CABANOR, les partenaires techniques : INTECHMER et éventuellement le SILEBAN ;

Considérant le coût prévisionnel pour le SMEL de 117 231 € pour deux années de mise en œuvre, dont 75 786 € pour la création d'un poste de technicien aquacole dédié, dans le cadre d'un contrat de projet de deux ans éligible à une aide financière de 80 % au titre du dispositif de la Région Normandie : « Actions collectives pour la Structuration, l'Acquisition de références techniques et la Promotion des filières émergentes Terre & Mer » (volet B : Acquisition de références techniques).

Après en avoir délibéré,

Le Comité du SMEL, à l'unanimité des membres présents :

- accepte l'engagement du SMEL pour le projet SALICA ;
- autorise le Président du SMEL à signer les documents inhérents à la réalisation de ce programme (demande de subventions, conventions...) ;
- autorise la création d'un poste d'un technicien territorial en CDD de 24 mois (classification B4) dans le cadre d'un contrat de projet, sous réserve de l'obtention de la subvention de la Région Normandie.

Pour extrait conforme,

Le président du SMEL,

Alain NAVARRET

